

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la soussignée qu'à l'occasion de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Édouard, qui se tiendra le **2 juin 2026 à 18h**, au **centre communautaire situé au 405C, montée Lussier, Saint-Édouard (Québec)**, le conseil statuera sur une demande d'autorisation d'un **usage conditionnel** visant des travaux de remblai.

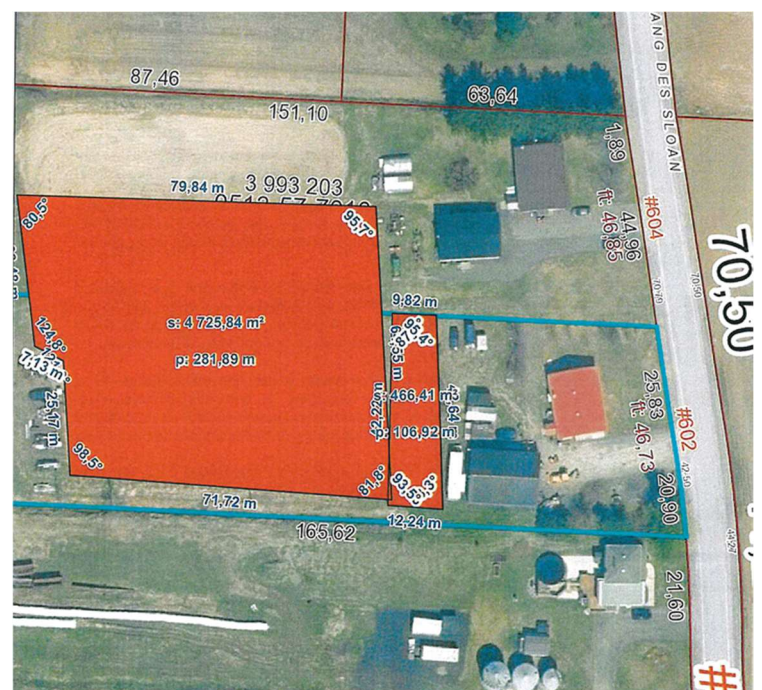
Immeuble visé :

La demande concerne les **lots n° 3 993 203 et 3 993 226**, cadastre du Québec, et ceci est situé en arrière-lot des adresses : 602 et 604, rang des Sloan, dans la **zone IDR-3**.

Nature et effets de la demande :

La demande vise à autoriser le **remblai d'une partie de la cour arrière** des deux lots visés sur une superficie de **4 725 m² (zone en orange au plan ci-joint)**, à des fins résidentielles en zone agricole permanente, conformément à l'article 12 du **Règlement n° 2015-264 relatif aux usages conditionnels**.

Localisation :



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire à la date indiquée dans cet avis.

Donné à Saint-Édouard, ce **27 avril 2026**.

Édith Létourneau

Édith Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière